DISTRICT DU VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 789 - ÉDITION DU 20 NOVEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Coupes
- Statuts & règlements
    - Non-utilisation de la FMI
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Section Lois du jeu

COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

17 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme ML. Sylvestre – MM. D. Podan-Mavounzy (Président) - P. Péziere - L. Cokgul
Assiste : MM. R. Le Rigoleur – C. Macina (Comité)
Excusée : Mme N. Baudry

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 16H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

CDPME

SENIORS D1
Match n°78921137 du 22/11/2026
GROSLAY FC 1 / BEZONS U S OM 1

SENIORS D2 Poule A
Match n°55731598 du 22/11/2026
SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / ECOUEN FC 2

La Commission prend acte des décisions de la CDPME de reporter à une date ultérieure les deux rencontres susmentionnées, compte tenu des incidents survenus le week-end précédent et des risques identifiés quant à leur bon déroulement.
En conséquence, la Commission entérine le report de ces deux rencontres, qui seront reprogrammées ultérieurement, en concertation avec la CDPME et en tenant compte des conditions de sécurité nécessaires à leur organisation.

REMERCIEMENT ARBITRE

- DIOP Souleymane

COURRIERS CLUBS

CERGY PONTOISE FC
Mail du 16/11/2026
La Commission prend connaissance du courrier du CPFC sollicitant la reprogrammation de la rencontre n°79031531 U16 D2/A du 15/11/2026, en raison d'une modification tardive de l'horaire et de difficultés de transport ayant entraîné l'arrivée de son équipe à 12h19, pour un coup d'envoi fixé à 12h00.
La Commission rappelle que l'horaire de la rencontre a été avancée de 30min par le District le vendredi 13 novembre 2026 à 12h41, en raison de contraintes organisationnelles, soit avant l'heure de référence officielle du vendredi à 16h00, prévue à l'article 10.6 du Règlement Sportif. L'horaire de 12h00 était donc bien celui applicable à la rencontre.
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 23.1, le délai réglementaire de 15 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi était dépassé lors de l'arrivée du CPFC, tandis que le club recevant et l'arbitre officiel étaient présents à l'heure prévue.
Si la Commission comprend les circonstances évoquées et regrette que les jeunes joueurs n'aient pas pu disputer cette rencontre, elle rappelle que le respect des dispositions réglementaires est indispensable pour garantir l'équité sportive et l'égalité de traitement entre les clubs. Elle ne saurait ainsi accorder une dérogation au délai réglementaire, au risque de créer un précédent.
En conséquence, la Commission ne donne pas une suite favorable à la demande de reprogrammation et fait application des dispositions réglementaires relatives au forfait.

MATCH PERDU PAR PENALITE

MONTMORENCY FC
CDM D2

Match N° 78982574 du 15/11/2026
MONTMORENCY FC 5 / THILLAY VAUD'HERLAND 5
MONTMORENCY FC 5 0 but -1 pt
THILLAY VAUD'HERLAND 5 12 buts 3 pts
Voir article 40.1 du RS du DVOF (*La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants : […] Equipe incomplète en cours de partie*).

CHANGEMENTS D'HORAIRES

SENIORS

PIERRELAYE FC
SENIORS D4 Poule D
Match n°78941830 du 22/11/2026
PIERRELAYE FC 3 / FRETTOISE ES 1
Nouvel horaire : 14h

U16 D3

PIERRELAYE FC
U16 D3 Poule C
Match n°79032681 du 22/11/2026
PIERRELAYE FC 1 / BEAUCHAMP AS 2
Nouvel horaire : 12h

REPORTS DE MATCHS

+55 ans

MERY MERIEL FC
CRITERIUM +55 ans Poule A
Match n° 78983272 du 06/12/2026
MERY MERIEL FC 40 / FRANCONVILLE FC 40
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : arrêté municipal

SENIORS

GROSLAY FC
SENIORS D1
Match n°78921137 du 22/11/2026
GROSLAY FC 1 / BEZONS U S OM 1
Report sans date

SOISY ANDILLY MARGENCY
SENIORS D2 Poule A

Match n°55731598 du 22/11/2026
SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / ECOUEN FC 2
Report sans date

+45 ans

FRANCONVILLE
CRITERIUM +45 ans Poule B
Match n° 79130202 du 22/11/2026
FRANCONVILLE FC 5 / VIARMES ASNIERES OL 5
INVERSION DE RENCONTRE
Nouvelle date : 22/11/2026
Nouvel horaire : 9h30
Le match aura lieu sur le stade DELACOSTE à ASNIERES SUR OISE

VIARMES ASNIERES
CRITERIUM +45 ans Poule B
Match n° 79130262 du 07/03/2027
VIARMES ASNIERES OL 5 / FRANCONVILLE FC 5
INVERSION DE RENCONTRE
Le match aura lieu sur le stade JEAN ROLLAND n° 2 à FRANCONVILLE

U18

AUVERS ENNERY FC
U18 D3 Poule A
Match n° 79569303 du 15/11/2026
AUVERS ENNERY FC 21 / VEXIN AS 22
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : arrêté municipal

U16

PIERRELAYE FC
U16 D4 Poule B
Match n° 79665524 du 22/11/2026
PIERRELAYE FC 2 / PERSAN US 2
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : Indisponibilité vestiaire

MATCH PERDU SUITE ERREUR ADMINISTRATIVE

CERGY PONTOISE FC
U16 D2 Poule A
Match n° 79031531 du 15/11/2026
MONTMORENCY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 21
MONTMORENCY FC 21 0 but 3 pts

CERGY PONTOISE FC 21 0 but 0 pt
ART 40.2 du RS du DVOF (*La perte du match pour erreur administrative est prononcée dans le cas suivant : le forfait retard*)

CERGY PONTOISE FC
U16 D3 Poule A
Match n° 79031820 du 15/11/2026
VILLIERS LE BEL FC 21 / CERGY PONTOISE FC 24
VILLIERS LE BEL FC 21 0 but 3 pts
CERGY PONTOISE FC 24 0 but 0 pt
ART 40.2 du RS du DVOF (*La perte du match pour erreur administrative est prononcée dans le cas suivant : le forfait retard*)

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

BEZONS USO
U14 D3/A
Match n°56034513 du 14/11/2026
BEZONS USO 21 / SARCELLES AAS 25

ARGENTEUIL FC
U14 D4/A
Match n°56039587 du 14/11/2026
ARGENTEUIL FC 22 / BEZONS USO 22

COURDIMANCHE AS
U14 D4/B
Match n°56039675 du 14/11/2026
COURDIMANCHE AS 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

ARGENTEUIL FC
U14 D5/A
Match n°79500668 du 14/11/2026
ARGENTEUIL FC 23 / BOUFFEMONT ACF 21

ADAMOIS OL.
U14 D5/B
Match n°79494264 du 14/11/2026
ADAMOIS OL 23 / RC ARGENTEUIL 25

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

MONTMAGNY FC
ANCIENS D2/A
Match n°78945682 du 08/11/2026
MONTMAGNY FC 32 / FC VILLIERS LE BEL 31

RC ARGENTEUIL
U14 D5/B
Match n°79494259 du 07/11/2026
RC ARGENTEUIL 25 / GROSLAY FC 22

1er FORFAIT AVEC AMENDE

BEZONS USO
ANCIENS D4
Match n° 79610488 du 08/11/2026
PISCOP MOISELLES AS 31 / BEZONS USO 31
PISCOP MOISELLES AS 31 5 buts 3 pts
BEZONS USO 31 0 but -1 pt
BEZONS USO 31 Amende 30€

EAUBONNE FC
U14 D5 Poule D
Match n° 79501120 du 07/11/2026
PONTOISIENNE JS 22 / EAUBONNE FC 22
PONTOISIENNE JS 22 5 buts 3 pts
EAUBONNE FC 22 0 but -1 pt
EAUBONNE FC 22 Amende 30€

ROISSY EN FRANCE US
U16 D3 Poule C
Match n° 79032675 du 15/11/2026
ARNOUVILLE F. AS 1 / ROISSY EN FRANCE US 2
ARNOUVILLE F. AS 1 5 buts 3 pts
ROISSY EN FRANCE US 2 0 but -1 pt
ROISSY EN FRANCE US 2 Amende 30€

SURVILLIERS AVENIR
ANCIENS D3 Poule B
Match n°78974191 du 18/10/2026
CERGY PONTOISE FC 2 / SURVILLIERS AVENIR 1
CERGY PONTOISE FC 2 5 buts 3 pts
SURVILLIERS AVENIR 1 0 but -1 pt
SURVILLIERS AVENIR 1 Amende 30€

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

BEZONS U S OM
ANCIENS D4
Match n° 79610497 du 15/11/2026
VALLEE DU SAUSSERON ES 32 / BEZONS USO 31
VALLEE DU SAUSSERON ES 32 5 buts 3 pts
BEZONS USO 31 0 but -1 pt

BEZONS USO 31 Amende 35€

MONTMAGNY FC
U14 D5 Poule B
Match n° 79494261 du 07/11/2026
ROISSY EN FRANCE US 22 / MONTMAGNY FC 23
ROISSY EN FRANCE US 22 5 buts 3 pts
MONTMAGNY FC 23 0 but -1 pt
MONTMAGNY FC 23 Amende 35€

3ème FORFAIT ENTRAINANT LE FORFAIT GENERAL

PUISEUX LOUVRES 95 2
U14 D5 Poule B
AMENDE 45€

MENUCOURT AS
SENIORS D4 Poule D
AMENDE 45€

CHAMPAGNE
U15 D2 Poule A
AMENDE 45€

Secrétaire de séance : M. Cogkul

Prochaine réunion : le 24 novembre à 14 heures

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 16 Novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly et Mme Escoignard (comité)

Absent excusé : Mme Bouazi et MM Said

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

VIARMES ASNIERES OL
Mail du 18/11/2026
Foot à 8 – Séniors F
Nous prenons note de la fermeture de vos installations le 20/11/26 à la suite de la fermeture de vos installations entre le 17 et 25 novembre.
Pour rappel aucun report de match phase 1 au-delà du 31/12/26
La commission rappelle que pour les critériums en cas d'indisponibilité de vos installation les rencontres sont automatiquement reporté.

St OUEN L'AUMONE AS
Mail du 13/11/2026
D1 – Seniors F
Nous prenons note de votre demande de modification des horaires de vos rencontres Séniors F D1 qui seront fixées maintenant à 18h

FOOT A 8

APPEL FMI (ou feuilles de matchs/résultats)

ENT BEAUMONT MOURS
FOOT A 8 - U18F
Manque feuilles de présences des équipes
1er appel : 16/11/26

AMENDES

FRETTOISE ES 1
FOOT A 8 - U15F GROUPE B
Forfait général : **110 €**

VILLIERS FFA
FOOT à 8 - U18F – Centre de EBM du 14/11/26
1er Forfait : **30 €**

FOOT A 11

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

19/12/26
D1 SENIORS F - Match N°79772316 du 31/10/26 - ENT ESSG/FCSAM 2 - GARGES FCM 1 à 17h30
Reporté à la suite d'interruption de la rencontre le 31/10/26

FORFAITS

OLYMPIQUE ADAMOIS 1

D1 U15F Groupe B - Match N°79908951 du 14/11/26 contre ENT Argenteuillaise 2

1er Forfait : **30 €**

* * *

COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

16 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
Mr Ait Larbi – M Doucoura – M Le Nagard– M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos (Comité) – M Joseph – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :
[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

GAFEPB : Mail du 09/11/26
Pris note du 1er forfait avisé de votre équipe 21 sur match n° 81071242 du 14/11/26 – critérium U10 - Secteur Sud niveau 2 poule C vs ERMONT AS 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 11/11/26
Pris note du 1er forfait avisé de votre équipe 22 sur match n° 81000676 du 14/11/26 – critérium U12 - Secteur Est niveau 2 poule A à BRUYERES BERNES USM 22

ADAMOIS O. : Mail du 12/11/26
Pris note du 1er forfait avisé de votre équipe 22 sur match n° 81000690 du 14/11/26 – critérium U12 - Secteur Est niveau 2 poule B à PUISEUX LOUVRES FC 21

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 12/11/26
Pris note du 1er forfait avisé de votre équipe 22 sur match n° 81000779 du 14/11/26 – critérium U12 - Secteur Est niveau 2 poule B à ENTENTE BEAUMONT MOURS U 22

GARGES FCM : Mail du 14/11/26
Pris note de votre interrogation concernant le match n° 81000384 du 07/11/26 – critérium U13 Secteur Sud niveau 1. Le club de ST PRIX ES a envoyé une feuille de match avec sa liste de joueurs concernant ce match avec comme explications : l'éducateur du club de GARGES FCM n'avait aucune tablette à présenter sur ce match ni feuille de match papier. Le club de ST PRIX ES a donc complété une feuille de match papier dès son retour et l'a transmis au secrétariat. La commission n'a reçu aucun mail de la part du club recevant le lundi 09/11 concernant un dysfonctionnement de la tablette. La feuille de match papier aurait dû être complétée avant le début de la rencontre et envoyée à la commission pour la séance du lundi 09/11

CHAMPAGNE SFC : Mail du 13/11/26
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos 2 équipes sur 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à MARLY ES

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 13/11/26
Pris note du 1er forfait avisé hors délai de votre équipe 1 sur match n° 81000207 du 14/11/26 – critérium U13 - Secteur Est niveau 2 poule B vs DOMONT FC 1 (**Article 23.2 du RS du DVOF** : *Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District, ont été prévenus par écrit […] au plus tard le jeudi 12H pour le foot animation* »)

ST BRICE FC : Mail du 13/11/26
Pris note de votre demande d'engager une 3ème équipe U9. La commission l'intègrera sur le plateau du 28/11.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 12/11/26
Pris note du forfait avisé d'une équipe sur 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à ADAMOIS O.

DOMONT FC : Mail du 12/11/26
Pris note de votre demande d'engager une 2ème équipe U11 et une 2ème équipe U13. La commission regrette mais les calendriers des critériums étant déjà établis pour la 1ère phase, ces 2 équipes seront intégrées sur la 2ème phase. Concernant votre 2ème équipe U9 la commission vous a répondu via le PV du 09/11. Le 1er tour sur Les Challenges U9 & U11 et Festival Foot U13 ayant déjà eu lieu, vos équipes supplémentaires ne pourront pas y participer.

SARCELLES AAS : Mail du 14/11/26
Pris note de votre impossibilité de faire jouer le centre du Chalenge Régional U9 pour cause de terrain gelé. LA commission reporte le centre à Samedi 21 Novembre.

FRETTOISE ES : Mail du 12/11/26
Pris note de l'absence de tablette sur le match n° 81070132 du 14/11 – Critérium U10 - Secteur Ouest niveau 3 Poule B : MARCOUVILLE CITY CPA 22 vs FRETTOISE ES 21. La commission attend la feuille de match papier qui a dû être complétée avant le début du match.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 16/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 21/11. Le centre est déplacé sur les installations du club de BRUYERES BERNES USM

AUVERS ENNERY FC : Mail du 15/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 21/11. Le centre est déplacé sur les installations du club de HERBLAY ES.

ST GRATIEN FC : Mail du 16/11/26
Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U6/U7 et 1 équipe U9. Après vérification du nombre de joueurs licenciés suffisant, la commission intègrera vos équipes sur les prochains plateaux à partir du 28/11.

FONTENAY FC : Mail du 15/11/26
Pris note de vos remarques concernant le match de critérium U12 du 14/11

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 16/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 21/11. Le centre est déplacé sur les installations du club de l'ADAMOIS O.

BEZONS USO : Mail du 16/11/26
Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos 2 équipes U6/U7. La commission les a ajoutées au plateau U6/U7 du 21/11

EAUBONNE FC : Mail du 16/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaire du centre de Coupe du Comité U12 du 21/11/26 pour des raisons d'occupation de vos installations. La commission donne son accord pour début de la jonglerie à 12h30 et début des rencontres à 13h00.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 16/11/26
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur centre de Coupe du Comité U12 du 21/11 à MONTSOULT BAILLET US.

RAPPEL IMPORTANT

La commission constate une nouvelle fois que tous les éducateurs n'ont pas encore leur identifiant et mot de passe ou tablettes à disposition le jour du match pour effectuer la FMI sur les critériums U10 à U13.
La commission rappelle à tous les clubs de bien vérifier dans Footclub que chaque équipe U10 à U13 soit affectée à un éducateur et que ce dernier dispose bien d'une tablette le jour du match ainsi que de ses codes d'accès à FOOTCLUB en cours de validité.

PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission vous informe que les plateaux U6/U7- U8 & U9 prévus jusqu'aux vacances de Noël sont saisis dans FAL.
Il est donc important que tous les clubs en prennent connaissance et avise rapidement la commission de leur impossibilité de recevoir un centre ou absence de leurs équipes.

CONVOCATION

Lundi 30 Novembre 2026 à 19h30 – Salle FAVA

Pour le club de VILLIERS FC

- Mr le Responsable de l'École de Foot pour les Enfants
- Mr TELMAT Rayan – Éducateur équipe U12 niveau 3 poule A

Pour le Club de FONTENAY FC

- Mr MOSER Jean-Marc - Dirigeant de l'équipe U12 niveau 3 poule A
- Mr JOLLY Claude - Dirigeant de l'équipe U12 niveau 3 poule A

A la suite du match n° 81000759 – critérium U12 – Secteur Est niveau 3 poule A

Rappel : le club a l'obligation d'informer les personnes physiques convoquées et qu'elles doivent être également munies d'une pièce d'identité ou licence dématérialisée faute de quoi, l'accès à la commission ne sera pas autorisé.

CHALLENGE REGIONAL U9

Centre du 1er Tour reporté au Samedi 21 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

9h15 : Présentation de la feuille de Présence et Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

9h30 : Début des rencontres

Durée des rencontres : 6 x 10 minutes

Les équipes d'un même club ne se rencontrent pas. Toutes les équipes se rencontrent entre elles pour disputer 6 matchs dans la matinée.

Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.

Centre 9	SARCELLES AAS
A - SARCELLES AAS 1	
B - SARCELLES AAS 2	
C - VILLIERS FC 1	
D - VILLIERS FC 2	
E - GROSLAY FC 1	
F - GROSLAY FC 2	
G - MONTMAGNY FC 1	
H - MONTMAGNY FC 2	

COUPE DU COMITE U12

1er Tour au Samedi 21 Novembre 2026

Le 1er tour regroupe les équipes U12 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

13h15 : Présentation de la Feuille Equipe et Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
13h30 : Début de la jonglerie
14h00 : Début des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Qualification :
Les premiers de chaque centre et les 22 meilleurs deuxièmes des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 9 janvier 2027.

Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.
La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être déposés dans FAL au plus tard le lundi 23 Novembre à 16 heures

sous peine d'amende et de disqualification

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.
Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée et amendée.

La commission vous rappelle également l'obligation de faire jouer les équipes d'un même club pour le 1er match

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

1 à 13h30	MONTSOULT BAILLET US	2 à 13h30	ST PRIX ES	3 à 13h30	ERMONT AMS	4 à 13h30	NEUVILLE AS
Viarmes Asnières OL 1		Argenteuil FC 4		St Brice FC 4		Cergy Pontoise FC 4	
Montsoult Baillet US 1		Argenteuil FC 1		St Brice FC 1		Cergy Pontoise FC 1	
Thillay ESM 1		AJED 2		Ermont AMS 2		Méry Mériel 2	
Persan US 2		St Prix ES 1		Beauchamp AS 1		Neuville AS 1	

5 à 13h30	ENTENTE SSG	6 à 13h30	ADAMOIS O.	7 à 13h30	ERAGNY FC	8 à 13h30	ST LEU FC
Entente SSG 1		Villiers FC 2		Courdimanche AS 1		AJED 3	
Entente SSG 4		Adamois O 1		Eragny FC 2		AJED 1	
Cosmo Taverny 2		Parmain AC 1		Montigny FC 1		St Leu FC 3	
Bezons US 2		Auvers Ennery FC 1		Montigny FC 3		St Leu FC 1	

9 à 13h30	FOSSES UF	10 à 13h30	BOUFFEMONT AC	11 à 13h30	MARLY ES	12 à 13h30	PERSAN US
Fosses UF 2		Arnouville FAS 2		Marly ES 1		Montmagny FC 2	
Fosses UF 4		Bouffémont ACF 1		Roissy US 1		Montmagny FC 4	
Gonesse RC 1		Sarcelles AAS 2		Ecouen FC 2		Persan US 1	
Gonesse RC 3		Sarcelles AAS 4		Ecouen FC 4		Ecouen FC 5	

13 à 13h30	MONTMAGNY FC	14 à 13h30	HERBLAY ES	15 à 13h30	VAUREAL FCM	16 à 13h30	GAFEPB
Montmagny FC 3		Jouy FC 1		Pontoisienne JS 1		Herbaly ES 2	
Montmagny FC 1		Jouy FC 3		Vauréal FCM 1		Herbaly ES 4	
Entente SSG 2		Herblay ES 1		Argenteuil RC 5		Gafepb 1	
Eentente SSG 3		Herblay ES 3		Argenteuil RC 6		Montmorency FC 1	

17 à 13h30	CHAMPAGNE SFC	18 à 13h30	EAUBONNE FC	19 à 13h30	GONESSE RC	20 à 13h30	GARGES FCM
Arnouville FAS 1		Eaubonne FC 1		Goussainville FC 1		Fontenay FC 1	
Champagne SFC 2		Bezons USO 1		Goussainville FC 3		Chaumontel Luzarches AS 1	
Puiseux Louvres FC 2		Franconville FC 1		Gonesse RC 2		Garges FCM 1	
Garges FCM 2		Franconville FC 3		Gonesse RC 4		Garges FCM 3	

21 à 13h30	FRANCONVILLE FC	22 à 13h30	OSNY FC	23 à 13h30	MONTIGNY FC	24 à 13h30	MARCOUVILLE CITY CPA
Argenteuil FC 2		Marcouville City CPA 2		Cormeillais ACS 1		St Leu FC 2	
Argenteuil FC 3		Magny FC 2		Magny FC 1		St Leu FC 4	
Franconville FC 2		Osny FC 1		Vauréal FCM 2		Osny FC 2	
Franconville FC 4		Osny FC 3		Montigny FC 2		Marcouville City CPA 1	

25 à 13h30	MERY MERIEL FC	26 à 13h30	CERGY PONTOISE FC	27 à 13h30	ENT. BEAUMONT MOURS	28 à 13h30	GROSLAY FC
Méry Mériel FC 1		Cormeillais ACS 2		Groslay FC 2		Champagne SFC 1	
Ecouen FC 1		Argenteuil RC 1		Goussainville FC 2		St Prix ES 2	
Frettoise ES 2		Cergy Pontoise FC 3		Entente Beaumont Mours 1		Groslay FC 1	
Ermont ACF 1		Cergy Pontoise FC 6		~~Survilliers Avenir 1~~		Ermont ACF 2	

29 à 13h30	BEAUCHAMP AS	30 à 13h30	ARGENTEUIL RC	31 à 13h30	SARCELLES AAS	32 à 13h30	ST BRICE FC
Menucourt AS 1		Argenteuil RC 2		Bruyères Bernes USM 1		Villiers FC 3	
Beauchamp AS 2		Argenteuil RC 4		Entente Beaumont Mours 2		Villiers FC 1	
Cergy Pontoise FC 5		Frettoise ES 1		Sarcelles AAS 1		St Brice FC 2	
Cergy Pontoise FC 2		Soisy AM FC 2		Sarcelles AAS 3		St Brice FC 3	

33 à 13h30	SOISY AM FC	34 à 13h30	DEUIL ENGHIEN FC	35 à 13h30	PONTOISIENNE JS	36 à 13h30	COSMO TAVERNY
Eragny FC 1		St Ouen AS 1		Jouy FC 2		Pierrelaye FC 1	
Eragny FC 3		St Ouen AS 3		Pontoisienne JS 2		St Ouen AS 2	
Soisy AM FC 1		Argenteuil RC 3		Ermont AMS 3		Cosmo Taverny 3	
Soisy AM FC 3		Deuil Enghien FC 1		Ermont AMS 1		Cosmo Taverny 1	

37à 13h30	VIARMES ASNIERES OL	38 à 13h30	PUISEUX LOUVRES FC				
Adamois O. 2		Fosses UF 1					
Viarmes Asnières OL 2		Fosses UF 3					
Ecouen FC 3		Puiseux Louvres FC 1					

RAPPEL MODALITES REMBOURSEMENT PARTIEL DES GOÛTERS

La Commission Football pour les Enfants vous rappelle les modalités pour obtenir le remboursement partiel des goûters offerts lors des plateaux U6/U7- U8 & U9.

- Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle disponible sur site du DVOF) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus le tard le lundi avant 16h00 qui suit le plateau
- Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau concerné.
- La commission établira pour chaque club une fiche de remboursement en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- La commission ne pourra accepter aucune dérogation

1er APPEL FEUILLES DU CHALLENGE REGIONAL U9

AUVERS ENNERY FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à CERGY PONTOISE FC. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL RC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à FRETTOISE ES. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

MONTSOULT BAILLET US : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à GARGES FCM. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

ST BRICE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à GARGES FCM. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

PONTOISIENNE JS : 1er appel des feuilles de résultats et feuilles de présence vos équipes 1 & 2 - des équipes d'ARRONVILLE FC 1 & 2 – MAGNY FC 1 & 2 & MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à NEUVILLE AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARRONVILLE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

MAGNY FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

2ème APPEL FEUILLES DU CHALLENGE U10 (Centres du 07/11)

BEZONS USO : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de BEZONS USO 1 & 3 – MONTMORENCY FC 1 & ST BRICE FC 2 - 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à DOMONT FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

ST BRICE FC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à BEZONS USO. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTMORENCY FC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à BEZONS USO. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF**

2ème APPEL FEUILLES DU CHALLENGE U11

SOISY AM FC : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de SOISY AM FC 1 & 3 – ADAMOIS O. 2 - 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

ADAMOIS O. : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MAGNY FC : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de MAGNY FC 1 – COSMO TAVERNY 2 – COURDIMANCHE AS 2 & MARCOUVILLE CITY CPA 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

COSMO TAVERNY : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

COURDIMANCHE AS : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MARCOUVILLE CITY CPA : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

EAUBONNE FC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT ACF. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GONESSE RC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 4 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à JOUY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL RC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à GOUSSAINVILLE FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de ST PRIX ES 2 – BEZONS USO 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 3. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 2ème appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ERMONT AMS : 2ème appel des feuilles de présence des équipes de ERMONT AMS 1 & 2 – VAUREAL FCM 2 & MONTIGNY FC 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

VAUREAL FCM : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT AMS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTIGNY FC : 2ème appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT AMS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTSOULT BAILLET US : 2ème appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de GROSLAY FC 2 – MONTSOULT BAILLET US 1 & VALLLE DU SAUSSERON 1. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

GROSLAY FC : 2ème appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VALLEE DU SAUSSERON : 2ème appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

1er APPEL FEUILLES MATCHS

CRITERIUM U10 – Secteur Est

Niveau 3 – Poule A

GOUSSAINVILE FC 24 : 1er appel feuille du match n° 81069734 - critérium U10 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs VIARMES ASNIERES OL 22

PUISEUX LOUVRES FC 22 : 1er appel feuille du match n° 81069735 - critérium U10 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs ADAMOIS O. 22

CRITERIUM U10 – Secteur Ouest

Niveau 2 – Poule B

VAUREAL FCM 22 : 1er appel feuille du match n° 81071282- critérium U10 – Secteur Ouest Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs AUVERS ENNERY FC 21

Niveau 3 – Poule B

COURDIMANCHE AS 22 : 1er appel feuille du match n° 81070131- critérium U10 – Secteur Ouest Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs OSNY FC 23

CRITERIUM U10 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule A

GONESSE RC 22 : 1er appel feuille du match n° 81071156- critérium U10 – Secteur Sud Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs CORMEILLAIS ACS 21

CRITERIUM U11 – Secteur Est

Niveau 3 – Poule A

MONTSOULT BAILLET US 1 : 1er appel feuille du match n° 81210722 - critérium U11 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs VEMARS ST WITZ FC 1

CRITERIUM U11 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule A

HERBLAY ES 2 : 1er appel feuille du match n° 81210677 - critérium U11 – Secteur Ouest Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs MARCOUVILLE CITY CPA 1

MAGNY FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81210678 - critérium U11 – Secteur Ouest Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs ERAGNY FC 2

Niveau 3 – Poule B

MARCOUVILLE CITY CPA 2 : 1er appel feuille du match n° 81186485 - critérium U11 – Secteur Ouest Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 6

CRITERIUM U11 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule B

AJED 1 : 1er appel feuille du match n° 81186012 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs GONESSE RC 2

Niveau 2 – Poule A

MONTMORENCY FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81185893 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule A du 14/11/26 vs GAFEPB 1

Niveau 2 – Poule B

DEUIL ENGHIEN FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81185907 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs GONESSE RC 3

GARGES FCM 3 : 1er appel feuille du match n° 81185908 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs ENTENTE SSG 4

MONTMAGNY FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81185909 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs AJED 2

CRITERIUM U12 AVENIR

Poule C

ST LEU FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81000529 - critérium U12 AVENIR poule C du 14/11/26 vs ST BRICE FC 22

CRITERIUM U12 – Secteur Est

Niveau 1 – Poule A

GOUSSAINVILLE FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81000571 - critérium U12 – Secteur Est Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs VILLIERS FC 21

Niveau 2 – Poule A

FOSSES UF 23 : 1er appel feuille du match n° 81000672 - critérium U12 – Secteur Est Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000475- critérium U13 AVENIR du 14/11/26 vs VILLIERS FC 1

CRITERIUM U13 – Secteur Est

Niveau 1 – Poule B

PUISEUX LOUVRES FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000178 - critérium U13 – Secteur Est Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs SURVILLIERS AVENIR 1

CRITERIUM U13 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule B

COSMO TAVERNY 1 : 1er appel feuille du match n° 81000238 - critérium U13 – Secteur Ouest Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs VAUREAL FCM 1

2ème APPEL FEUILLES MATCHS

CRITERIUM U12 Avenir

ARGENTEUIL RC 22 : 2ème appel feuille du match n° 81000525 - critérium U12 Avenir poule C du 07/11/26 vs ST LEU FC 22

CRITERIUM U12 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule B

CORMEILLAIS ACS 21 : 2ème appel feuille du match n° 81012887 - critérium U12 – secteur Ouest Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs VAUREAL FCM 21

CRITERIUM U12 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule A

BEZONS USO 21 : 2ème appel feuille du match n° 81014062 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ARGENTEUIL RC 23

Niveau 1 – Poule B

ARGENTEUIL RC 24 : 2ème appel feuille du match n° 81014080 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs GONESSE RC 22

Niveau 2 – Poule A

BEZONS USO 22 : 2ème appel feuille du match n° 81014436 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ST LEU FC 23

Niveau 2 – Poule C

MONTMAGNY FC 23 : 2ème appel feuille du match n° 81014476 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs GONESSE RC 23

CRITERIUM U13 – Secteur Est

Niveau 2 – Poule A

FONTENAY FC 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000189 - critérium U13 – secteur Est Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

CRITERIUM U13 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule B

VAUREAL FCM 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000235 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 4

Niveau 2 – Poule A

BESSANCOURT FC 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000340 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ERAGNY FC 2

CRITERIUM U13 – Secteur Sud

Niveau 2 – Poule A

CORMEILLAIS ACS 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000444 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs SOISY AM FC 4

Niveau 2 – Poule B

ST OUEN AS 3 : 2ème appel feuille du match n° 81000461 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs BEZONS USO 2-+

AMENDES

CHAMPAGNE SFC : Forfait non avisé (hors délai) de vos 2 équipes sur 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à MARLY ES
Amende : 15€ x 2 = 30€

VEMARS ST WITZ FC : 1er forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 81000207 du 14/11/26 – critérium U13 - Secteur Est niveau 2 poule B vs DOMONT FC 1
Amende : 15€

CORMEILLAIS ACS : 1er forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 81185878 du 14/11/26 – critérium U11 - Secteur Sud niveau 3 poule C à EAUBONNE FC
Amende : 15€

ARNOUVILLE FAS : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 81186013 du 14/11/26 – critérium U11 - Secteur Sud niveau 1 poule B à GARGES FCM
Amende : 15€

PERSAN US : 1er forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 81210723 du 14/11/26 – critérium U11 - Secteur Est niveau 3 poule A à SURVILLIERS AVENIR
Amende : 15€

DEUIL ENGHIEN FC : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81000399 du 07/11/26 – critérium U13 - Secteur Sud niveau 1 poule B vs ST OUEN AS (manque n° match - secteur – niveau – poule & date de la rencontre)
Amende : 10€

VILLIERS FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 81000163 du 14/11/26 – critérium U13 - Secteur Est niveau 1 poule A à PERSAN US
Amende : 15€

PONTOISIENNE JS : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81000370 du 07/11/26 – critérium U13 - Secteur Ouest niveau 2 poule C vs PIERRELAYE FC (manque n° match - secteur – niveau – poule)
Amende : 10€

BRUYERES BERNES USM : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81000671 du 07/11/26 – critérium U12 - Secteur Est niveau 2 poule A vs MONTSOULT BAILLET US (manque secteur – niveau – poule)
Amende : 10€

MARCOUVIILLE CITY CPA : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81012888 du 07/11/26 – critérium U12 - Secteur Ouest niveau 1 poule B vs HERBLAY ES (manque catégorie)
Amende : 10€

ARGENTEUIL RC : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81014643 du 07/11/26 – critérium U12 - Secteur Sud niveau 3 poule B vs MONTMAGNY FC (manque n° match – secteur & niveau)
Amende : 10€

THILLAY ESM : Absence n° licences – noms et prénoms des joueurs sur feuille de match papier – rencontres n°81000206 du 14/11/26 – critérium U13 – Secteur Est Niveau 2 poule B à FOSSES UF
Amende : 10 x 8 : 80€

Prochaine réunion : Lundi 23 Novembre 2026 à partir de 18h00

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 17 novembre 2026

Présents: MM. Huart – Joly – Saïd et Mme Escoignard (comité) - Mme Bouazi

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn Hors-jeu à la ligne médiane
U13F : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATIONS

Problème FMi :
Actuellement il est impossible de sélectionner des joueuses U9F dans une composition d'équipe U11F. Le problème est national, un correctif est en cours à la FFF.

En attendant, vous pouvez inscrire vos joueuses U9F dans les réserves d'avant match.
Nota : cette inscription est impossible sur PC.

Le problème existe en U11 futsal et U10 mixte

COURRIERS CLUBS

ST PRIX ES
Mail du 17/11/2026

U11F poule B
Reçu feuille de match Journée 2, Match 80743242 du14/11/26 contre CERGY-PONTOISE FC 2

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet DOCUMENTS, et suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER Rassemblement U7F

Rassemblement 3 :	28 novembre 2026
Rassemblement 4:	12 décembre 2026 plateau de Noël
Rassemblement 5:	30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6:	13 mars 2027
Rassemblement 7:	24 avril 2027
Fête du foot féminin:	22 mai 2027

PROCHAIN RASSEMBLEMENT U7F

1ier rassemblement 28 novembre 2026
Club : ESSG/FCSAM
Horaire :10h30
Adresse : Stade ALBERT SCHWEITZER 1, 40 rue d'Andilly, 95230 Soisy sous Montmorency

Tous les rassemblements extérieurs se joueront sur ce stade

Pour tous les rassemblements, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau "où sur le site DVOF
Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau
Et non les clubs participants

CALENDRIER U9F

Confirmer la disponibilité de vos installations aux dates et horaires annoncée par la commission

CHALLENGE N°1
21/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-FCSAM**
Adresse : Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Accueil : 9h00
Horaire : 9h30

PLATEAU N°3
05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**
Adresse : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse

Horaire : 10h00

CHALLENGE N°2
12/12/26 Organisé par le club de **Ent BEAUMONT-MOURS**
Adresse : Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise
Horaire : 9h30

PLATEAU N°4 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **??**
Adresse : à définir
Horaire : à définir

FESTIVAL FIVE
23/01/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse : Le street, 200 chaussées Jules César, Beauchamp
Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h00

PLATEAU N°5 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **FOSSES FU**
Adresse :Gymnase Cathy Fleury, 58 rue Victor Hugo, Fosses
Horaire : 9h30

FESTIVAL FUTSAL
06/03/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Gymnase de la Coussaye, 53 rue de la Coussaye, 95880, Enghien les Bains
Horaire de début : 9h30 – Accueil à partir de 9h00

CHALLENGE N°3
20/03/27Organisé par le club de **MERY-MERIEL FC**
Adresse : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise
Horaire : 9h30

CHALLENGE FINALE
25/05/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse :
Horaire :

FESTIVAL EXTERIEUR
01/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil
Horaire de début : 9h30 - Accueil à partir de 9h00

FETE DU FOOT FEMININ
22/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL BEACH SOCCER
29/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

Plateau n° 3 le 05 décembre 2026
GONESSE RC

Horaire :10h00
Adresses : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse

Pour tous les plateaux, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où sur le site du DVOF
Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau
Et non les clubs participants

CHALLENGE U9F

U9F - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Journée 1
ENT ESSG-FCSAM
Adresse: Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Accueil : 9h00
Horaire : 9h30

Sont convoqués les clubs suivants inscrits dans FAL
Chacun de ces clubs a inscrit une seule équipe
Le nombre de licences est de 6 dont 2 U7F maxi + 2 remplaçantes
EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FOSSE FU
FRANCONVILLE FC
TAVERNY COSMO
Ent ESSG/FCSAM
GONESSE RC

Pour participer les clubs suivants sont invités à compléter le nombre de licences minimum (6)
FC2M : 5 licences
AJED : 5 licences
VAFF : 1 licence

FOOT à 8 à 5 – U11F et U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement critériums féminins hors période

U11F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs qualifiés pour les plateaux foot à 5
TAVERNY COSMO 1
BELLOY-ST MARTIN ASC 1
VAFF 1
PERSAN US 03 1

Plateau 1 le 21 novembre 2026
Organisateur : TAVERNY COSMO
Lieu : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny
Heure : 11h00

U13F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs qualifiés pour les plateaux foot à 5
BRUYERES-BERNES USM 1
PERSAN US 03 1
VAFF 1

Plateau 2 le 28 novembre 2026
Organisateur : PERSAN US 03
Lieu : Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan
Heure : 9h30

FOOT à 8

U11F – U13F FOOT à 8

Les calendriers des critériums U11F et U13F à de la phase 1 sont publiés et les poules sont complètes.
Les clubs qui désirent s'engagés ne le peuvent plus pour la phase1 mais peuvent se positionner pour la phase 2.
En attendant, ils peuvent s'engager en plateau foot à 5.

Pour les plateaux foot à 5, les clubs peuvent s'engager en continu, ils ne seront convoqués en plateau que 2 semaines après l'approbation dans le PV de leur engagement.
Les plateaux foot à 5 seront suivit dans FAL

FORFAITS

U13F foot à 5

VAFF,
Plateau du 14/11/26 à BRUYERES-BERNES USM
Journée 1, absence de l'équipe foot à 5 sur ce plateau
1ier forfait : **Amende 15€**

1ier APPEL RESULTATS

U11F

ST OUEN L'AUMONE AS 1
Poule A
Journée 2, Match 80743085 du 14/11/26 reçoit ENT ARGENTEUILLAISE 1
1ier appel le 17/11/26

GONESSE RC 1

Poule B
Journée 2, Match 80743343 du 14/11/26 reçoit AJED 1
1ier appel le 17/11/26

Ent BEAUMONT-MOURS 2
Poule B
Journée 2, Match 80743244 du 14/11/26 reçoit HERBLAY ES 1
1ier appel le 17/11/26

U13F

ERMONT AMS 2
Poule B
Journée 2, Match 80743443 du 14/11/26 reçoit ENT BEAUMONT-MOURS 1
1ier appel le 17/11/26

GONESSE RC 1
Poule D
Journée 2, Match 80743533 du 14/11/26 reçoit BOUFFEMONT ACF 1
1ier appel le 17/11/26

2ième APPEL RESULTATS

U9F

ENT ARGENTEUILLAISE
Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM
Absence feuille de présence de ENT ARGENTEUILLAISE
1ier appel le 10/11/26
2ième appel le 17/11/26 relance dans FAL le 15/11/26

U13F

SARCELLES AAS 2
Poule B
Journée 1, Match 80743439 du 07/11/26 reçoit ERMONT ASM 2
1ier appel le 10/11/26
2ième appel le 17/11/26

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DES RENCONTRES

U11F

HERBLAY ES 1
U11F poule B
Mail du 10/11/26
Journée 3, match N°80743247 du 21/11/26 reçoit ST PRIX ES 1
Nouvel horaire : 11h00
MOTIF : Organisation vestiaires

ST PRIX ES 1
U11F poule B
Mail du 13/11/26
Journée 5, match N°80743252 du 12/12/26 reçoit ENT BEAUMONT-MOURS 2
Nouvel horaire : 11h00
MOTIF : Organisation vestiaires

U13F

ENT MERY MERIEL FC 1
U13F poule D
Mail du 08/11/26
Journée 1, match N°80743529 du 07/11/26 reçoit FOSSES FU 1
Nouvelle date : 19/12/26 à 9h30
Motif : Reporté à la suite d'intempérie à la date initiale
Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

ENT BEAUMONT-MOURS
U13F poule B
Mail du 09/11/26
Journée 3, match N°80743445 du 28/11/26 reçoit SARCELLES AAS 2
Nouvelle date : 19/12/26 à 11h00
Motif : refus de la date de report du 09/01/27
Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

CHALLENGE U11F

JOURNEE 1 - SAMEDI 5 DECEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil : 9h00
Défi global : 9h15
Début des épreuves 9h30

CENTRE 1
Organisateur: CEGY-PONTOISE FC : stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise
1. GONESSE RC 1
2. ERMONT AS 1
3. CERGY PONTOISE FC 2 (club centre)
4. EBM 2

CENTRE 2
Organisateur: Ent ESSG/FCSAM, Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
1. ENT ESSG/FCSAM 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 1
3. EBM 1

CENTRE 3
Organisateur: HERBLAY ES: Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay
1. HERBLAY ES 1 (club centre)
2. AJED 1
3. FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4

Organisateur : Stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

1. ST PRIX ES 1
2. ASSOA 1 (club centre)
3. BRUYERES
4. CERGY PONTOISE FC 1

FESTIVAL U13F

JOURNEE 1 : SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Pour tous les centres sauf groupe F : Accueil : 9h00
Défis global : 9h15
Début des épreuves 9h30

Groupe F, à BELLOY-ST MARTIN ASC Accueil : 11H00
Défis global: 11h15
Début des épreuves: 11h30

CENTRE 1

Organisateur : Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M.Fourneau, Gonesse

1. GONESSE RC 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 2
3. ENT ESSG/FCSAM 1
4. CERGY PONTOISE FC 1

CENTRE 2

Organisateur : stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

1. ERMONT AS 2 (club centre)
2. AJED 1
3. ENT ARGENTEUILLAISE 1

CENTRE 3

Organisateur : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

1. MERY MERIEL FC 2 (club centre)
2. ERMONT AS 1
3. ADAMOIS OL 1
4. SARCELLES AAS 2

CENTRE 4

Organisateur : Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

1. FOSSES FU 1 ((club centre)
2. CERGY PONTOISE FC 2
3. ENT ESSG/FCSAM 2

CENTRE 5

Organisateur : ST BRICE FC : Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice

1. ST BRICE FC 1 (club centre)
2. HERBLAY ES 1
3. BOUFFÉMONT 1

CENTRE 6

Organisateur : BELLOY-St MARTIN ASC : Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre

BELLOY ST MARTIN 1 (club centre)

1. SARCELLES AAS 3
2. ASSOA 1

CENTRE 7

Organisateur : FRANCONVILLE FC, Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

1. FRANCONVILLE FC 1 (club centre)
2. EBM 1
3. JOUY LE MOUTIER FC 1

CENTRE 8

Organisateur : COSMO TAVERNY : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

1. COSMO TAVERNY 1 (club centre)
2. SARCELLES AAS 1
3. MERY MERIEL FC 1

AMENDES

PERSAN US 03

Plateau U13F foot à 5 du 14/11/26 à BRUYERES-BERNES USM

Motif : feuille de présence irrégulière, ce n'est pas le bon format (Voir document dans FAL), le nom du dirigeant est dans la liste des joueuses

Amende : 10€

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Crier - Duclos

Assiste : M. Renault (Cda)

Excusé : M. Bœuf-Monteiro

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

580882-Marcouville City Cp : Mail du 12-11-26
Proposition pour affecter votre équipe senior 3 sur les créneaux du club d'Avicenne Asc.
La commission ne peut accepter votre proposition, il est impossible de modifier le n° d'alternance des équipes après le début du championnat.
La commission vous demande de proposer un autre créneau pour votre équipe senior 3 (dimanche ou autre).

565321-JC Académy 95 : Mail du 12-11-26
Pris note du forfait avisé de votre équipe senior 2 pour la rencontre du 13-11 à Garges Djibson.

582621-Foot Indoor Loisir : Mail du 12-11-26
Pris note de votre interrogation concernant la programmation de 2 rencontres U14 le samedi 21-11-26
La commission reporte la rencontre de critérium au samedi 30-01-27.

582623-Afs Vauréal : Mail du 13-11-26
Pris note du résultat de la rencontre U12 contre Sannois Fce du 08-11-26
La commission vous demande de transmettre la feuille de match papier.

580882-Marcouville City Cp : Mail du 13-11-26
Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre U10 du 15-11-26 (attestation mairie jointe)
La commission reporte la rencontre dimanche 31-01-27.

580882-Marcouville City Cp : Mail du 13-11-26
Pris note du forfait non avisé de votre équipe U12-2 à FC VLB le 14-11-26 (Hors délai).

582621-Foot Indoor Loisir : Mail du 13-11-26
Pris note du forfait non avisé de l'équipe U14 d'Asf Argenteuil 22 (Hors délai).

850343-Attainville Futsal Club : Mail du 16-11-26
Pris note d'un problème de programmation de vos rencontres U12 du 22-11-26
La Commission reporte la rencontre de Critérium U12 au 31-01-27.

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 79508154 : Marcouville City Cp 3 / Bezons Uso 1 : **samedi 28-11-26 à 20H00**
Match n° 79267197 : AKS Futsal 1 / AJED 2 : **samedi 19-12-26 à 20H15**
Match n° 79267208 : AKS Futsal 1 / Diablots United 1 : **samedi 09-01-27 à 20H15**
Match n° 79267219 : AKS Futsal 1 / Académy 95 2 : **samedi 16-01-27 à 20H15**

CRITÉRIUM U10

Match n° 79740452 : Marcouville City 22 / Asf Argenteuil 22 : **dimanche 31-01-27 à 10H00**

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741987 : Attainville Futsal Club 2 / Montmorency Futsal 1 : **dimanche 31-01-27 à 16H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743892 : Asf Argenteuil 22 / Afs Vauréal 22 : **dimanche 31-01-27 à 15H00**
Match n° 79743893 : Foot Indoor Loisir 21 / Persanaise Cfj 22 : **samedi 30-01-27 à 12H15**

CHALLENGE U16

En raison d'une rencontre de critérium LPIFF.
Match n° 81251894 : Asf Argenteuil 1 / Avicenne Asc 1 : **le samedi 19-12-26 à 17H00**
Match n° 81251897 : Marcouville City Cp 1 / Persanaise Cfj 1 : **le samedi 19-12-26 à 14H00**

En raison de l'indisponibilité du gymnase.
Match n° 81251896 : Académy 95 1 / Combo Futsal 1 : **le samedi 21-11-26 à 18H30**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741799 : Académy 95 22 / FC VLB 21 du 15-11-26
Réception feuille de match papier.
Académy 95 22 : **20 Buts**
FC VLB 21 : **1 But**

1er FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 79267213 : Garges Djibson Asc 3 / Académy 95-2 du 13-11-26
Forfait avisé de l'équipe Académy 95-2
Garges Djibson Asc 3 : **5 Buts** **3 Points**
Académy 95 -2 : **0 But** **-1 Point**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743900 : Foot Indoor Loisir 21 / Asf Argenteuil 22 du 14-11-26
Forfait non avisé de l'équipe d'Asf Argenteuil 22 (Hors délai)

Foot Indoor Loisir 21 :	**5 Buts**
Asf Argenteuil 22 :	**0 But**
Asf Argenteuil :	**Amende 30€**

Match n° 79743902 : Académy 95 21 / Persanaise Cfj 22 du 15-11-26
Forfait non avisé de l'équipe de Persanaise Cfj (Hors délai)

Académy 95 21 :	**5 Buts**
Persanaise Cfj 22 :	**0 But**
Persanaise Cfj :	**Amende 30€**

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741939 : FC VLB 22 / Marcouville City Cp 22 du 14-11-26
Lecture de la feuille de match papier. Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 22

FC VLB 22 :	**5 Buts**
Marcouville City CP 22 :	**0 But**
Marcouville City CP :	**Amende 15€**

2ème FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741801 : Attainville Futsal C 21 / Garges Djibson 21 du 15-11-26
Lecture de la feuille de match papier. Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc 21

Attainville Futsal 21 :	**5 Buts**
Garges Djibson Asc 21 :	**0 But**
Garges Djibson Asc :	**Amende 25€**

1er APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741802 : Asf Argenteuil 22 / Ermont Ams 21 du 15-11-26

2ème APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743899 : Asf Argenteuil 22 / Ent. Lsg-Rcg 21 du 08-11-26

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81242313	565321 - ACADÉMY 1	564856 - GÉNÉRATION HERBLAY 1	Dimanche 22-11 à 14H30
2	81242314	550552 - SANNOIS FCE 2	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 22-11 à 15H00
3	81242315	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	Samedi 21-11 à 13H30
4	81242316	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	550552 - SANNOIS FCE 1	Dimanche 22-11 à 11H30
5	81242317	582623 - AFS VAURÉAL 1	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	Dimanche 22-11 à 12H30
6	81242318	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	Dimanche 22-11 à 16H00
7	81242319	580869 - PERSANAISE CFJ 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Dimanche 22-11 à 11H30

Equipes exemptées du tirage :
Parmain Futsal As 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81250833	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	560866 - COMBO FUTSAL 1	Dimanche 22-11 à 13H00
2	81250834	561071 - ASF ARGENTEUIL 2	582623 - AFS VAURÉAL 1	Dimanche 22-11 à 15H00
3	81250835	565321 - ACADÉMY 1	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	Dimanche 22-11 à 12H30
4	81250836	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	Samedi 21-11 à 15H30
5	81250837	550552 - SANNOIS FCE 2	550552 - SANNOIS FCE 1	Dimanche 22-11 à 16H30
6	81250838	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	510506 - ENTENTE LSG-RCG 1	Dimanche 22-11 à 14H00
7	81250839	580869 - PERSANAISE CFJ 1	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 22-11 à 13H00
8	81250840	582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Samedi 21-11 à 12H15

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81251893	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	582623 - AFS VAURÉAL 1	Samedi 21-11 à 12H30
2	81251894	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Samedi 19-12 à 17H00
3	81251895	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	551445 -PARMAIN FUTSAL AS 1	Samedi 21-11 à 12H00
4	81251896	565321 - ACADÉMY 1	560866 - COMBO FUTSAL 1	Samedi 21-11 à 18H30
5	81251897	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	580869 - PERSANAISE CFJ 1	Samedi 19-12 à 14H00
6	81251898	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 21-11 à 15H00

Equipes exemptées du tirage :
Attainville Futsal C 2 – Sannois Fce 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :
Semaine **48** du **23-11 au 29-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	81635478	582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	19	560466 - MSF 1	6	Samedi 28-11 à 12H15
2	81635479	565894 - DIABLOTS UNITED	14	551445 - PARMAIN FUTSAL AS 1	1	Dimanche 29-11 à 20H45
3	81635480	551988 - CERGY-PONTOISE FC 1	3	551972 - AVICENNE ASC 1	2	Lundi 23-11 à 20H30
4	81635481	582623 - AFS VAUREAL 1	20	580487 - FC2M 1	16	Samedi 28-11 à 18H00
5	81635482	850889 - MONTMAGNY ASFS 1	23	565187 - AJED 1	11	Lundi 23-11 à 20H45
6	81635483	565322 - JEF 1	12	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	7	Samedi 28-11 à 19H30
7	81635484	565896 - RC EAUBONNE 1	15	565605 - AKS FUTSAL 1	13	Mardi 24-11 à 20H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1er tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :
Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Montigny Lvdb – Osny United

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :
Combo Futsal - Garges Djibson Asc 2 – Goussainville Fc - Sportifs de Garges

Equipe exemptée du tirage :
Marcouville City Cp 2

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Semaine **48** du **23-11 au 29-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	81635480	553776 - GARGES DJIBSON ASC 3	2	565605 - AKS FUTSAL 2	10	Vendredi 27-11 à 20H00
2	81635481	551445 - PARMAIN FUTSAL AS 2	1	565321 - ACADÉMY 95 2	9	Vendredi 27-11 à 21H00
3	81635482	565187 - AJED 2	8	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 3	11	Lundi 07-12 à 20H30
4	81635483	560466 - MSF 2	3	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 2	13	Vendredi 27-11 à 21H45
5	81635484	590442 - SPORTIFS DE GARGES 3	12	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	4	Samedi 28-11 à 15H30
6	81635485	561071 - ASF ARGENTEUIL 2	6	560866 - COMBO FUTSAL 2	5	Dimanche 29-11 à 17H15

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1er tour.

Equipe exemptée du tirage :
Montigny Lvdb 2 – Montmagny Asfs 2

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.
La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au Dvof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°3 - Week-end des 21 et 22 Novembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 21 Novembre 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	**Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont**	**9**	**Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Académy 95 (1-2-3) Futsal Club VLB (1-2) Montmorency Futsal 1**
Dimanche 22 novembre 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	**Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan**	**7**	**Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cpa (1-2)**
Journée N°4 - Week-end des 05 et 06 Décembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 05 Décembre 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	**Complexe Sportifs Didier Vaillant Avenue de St Denis 95400 Villiers le Bel**	**9**	**Futsal Club VLB (1-2) Académy 95 (1-2-3) Ermont Ams (1-2) Garges Djibson Asc 1 Montmorency Futsal 1**
Dimanche 06 Décembre 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Asf Argenteuil	**Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil**	**10**	**Asf Argenteuil (1-2) Afs Vauréal (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)**

Prochaine réunion : Lundi 30-11-26 à 18H30

COMMISSION COUPES

17 NOVEMBRE 2026 – COMITE RESTREINT

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

FORFAITS NON AVISÉ AVEC AMENDE

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18

Frettoise ES 1 1 : Forfait. Montmagny FC 1 qualifié pour le prochain tour.

AMENDE
FRETTOISE ES : DEBIT 25,00. Forfait non avisé.

La Commission rappelle que toute demande de forfait doit être adressée par la messagerie officielle de votre club au Secrétariat avant le jeudi 12h précédent la rencontre pour les rencontres du samedi et le vendredi 12h pour les rencontres du dimanche.

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : Mardi 25/11/2026 à 14h30

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

16 NOVEMBRE 2026

Présents : MM JL. Faugeron - R. Dati – J. Letellier - JF. Budet

Assistent : MM C. Macina - A. Ravet – R. Le Rigoleur

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :
- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »

EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER SAINT BRICE FC

Objet : Match 56553982 du 10/10/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **SAINT BRICE FC en date du 29/10/2026**
Au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 9 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027

Deuxième infraction sur le match désigné en objet.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027
- Wael N. licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027
- Joachim L.K licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027

A la suite d'une panne informatique qui a affecté les messageries, la demande au club de **ARGENTEUIL RC** n'a pu être effectuée.
La Commission met le dossier en délibéré et redemande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
VOIR PV DU 09/11/2026

REPRISE DOSSIER ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEN DEUIL

Objet : Match 56553990 du 07/11/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 3.

Demande d'évocation formulée par le club de **ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL en date du 09/11/2026** au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 7 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56553966 U15 D2 groupe A - ARGENTEUIL RC 3 – GARGES LES GONESSE FCM 1 du 19/09/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au01/07/2027**

Deuxième infraction constatée sur la rencontre n° 56553969 U15 D2 groupe A – VAUREAL FCM 1 – ARGENTEUIL RC 3 du 26/09/2026 où 5 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**

Troisième infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**

Quatrième infraction sur le match désigné en objet.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027**

A la suite d'une panne informatique qui a affecté les messageries, la demande au club de **ARGENTEUIL RC** n'a pu être effectuée.

La Commission met le dossier en délibéré et redemande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
VOIR PV DU 09/11/2026

REPRISE DOSSIER ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN

Objet : Match 79681278 du 18/10/2026 U17 D1 SARCELLES AAS 3 / ENTENTE SSG 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN** en date du 20/10/2026, au motif que le joueur **Ange G. licence 9604200198** de l'équipe de **SARCELLES AAS 3**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

A la suite d'une panne informatique qui a affecté les messageries, la demande au club de **SARCELLES AAS** n'a pu être effectuée.
La Commission met le dossier en délibéré et redemande au secrétariat d'interroger le club de **SARCELLES AAS** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
VOIR PV DU 09/11/2026

DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 79019829 du 15/11/2026 U18 D2 Gr B MERY MERIEL FC 21 / SOISY ANDILLY MARGENCY 21.

Demande d'évocation formulée par le club de **MERY MERIEL FC en date du 15/11/2026**
Au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 2 joueurs en situation de mutation hors période inscrits sur la feuille de match de l'équipe de SOISY ANDILLY MARGENCY 21 alors que le règlement en autorise 1.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 79019868 U18 D2 groupe B – BEAUCHAMP AS 21 – SOISY ANDILLY MARGENCY 21 du 11/10/2026 où 2 joueurs mutés hors période étaient présents sur la feuille.

- Salim A. licence 2548445347 muté hors période jusqu'au 10/09/2027
- Mathias V. licence 9604151450 muté hors période jusqu'au 03/10/2027

Deuxième infraction sur le match désigné en objet.
- Salim A. licence 2548445347 muté hors période jusqu'au 10/09/2027
- Mathias V. licence 9604151450 muté hors période jusqu'au 03/10/2027

La Commission dit demande d'évocation recevable, le nombre de joueurs mutés hors période dépasse le nombre autorisé sur les deux rencontres
La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

RESERVES

DOSSIER FONTENAY EN PARISIS FC

Objet : Match 81000192 du 14/11/2026 Critérium U13 Est Niveau 2/1 GOUSSAINVILLE FC 2 / FONTENAY EN PARISIS 1.

Réserve formulée par le club de **FONTENAY EN PARISIS**, confirmée le 16/11/2026 au motif que le joueur **Mete E. licence 9603012140** du club de **GOUSSAINVILLE** ne serait pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit réserve recevable et fondée, le joueur cité ci-dessus n'était pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **FONTENAY EN PARISIS 1** au motif **: Participation d'un joueur non qualifié.**

MODIFICATION RESULTAT
GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 but
FONTENAY EN PARISIS 1 : 2 buts

FRAIS DE DOSSIER
GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 53,50€

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

DOSSIER BEAUCHAMP AS

Objet : Match 78945727 du 08/11/2026 Anciens D2 Gr A MENUCOURT AS 32 / BEAUCHAMP AS 31.

Réserve formulée par le club de **BEAUCHAMP AS** et confirmée le 09/11/2026, au motif que des joueurs de l'équipe de **MENUCOURT AS 32 s**ont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure - alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, aucun des joueurs de l'équipe de **MENUCOURT AS 32** n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure, cette dernière ne jouant pas le jour même de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.
Match de référence n° 55692628 Anciens R2 Gr A du 01/11/2026 PLAISIROIS FO 31 / MENUCOURT AS 31

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
BEAUCHAMP AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER GAFEPB

Objet : Match 79772321 du 07/11/2026 Séniors D1 Féminines GAFEPB 1 / ENT. ESSG/FCSAM 2.

Réserve formulée par le club **GAFEPB** et confirmée le 09/11/2026 au motif que les joueuses désignées ci-dessous ne seraient pas autorisées à disputer la rencontre désignée en objet elles ne possèdent pas le double sur classement qui les autorisent a participer en séniors.

- Djunie J. licence 9602224162
- Lilia A. licence 9603030509
- Alicia B. licence 9603975382
- Joanita B. licence 2548432561
- Lina B. licence 9602974057
- Lou G. licence 9603099225
- Milena J. licence 9603660186
- Selena Rose L. licence 9605171722
- Lou O. licence 9604788104
- Kaliste P. licence 9602936428
- Camille S. licence 2547848019
- Inaya T. licence 9605300167
- Elisa W. licence 9603162925
- Selma Z. licence 9603417779

La Commission dit réserve recevable et fondée, aucune des joueuses n'a le cachet de sur classement, ce qui leur interdit de participer à des compétitions de la catégorie Séniors. **La Commission** donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ENT. SSG/FCSAM 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **GAFEPB 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré).

MODIFICATION RESULTAT
GAFEPB1 : 1 but ; 3 points
ENT. ESSG/FCSAM 2 : 0 but ; - 1 point

FRAIS DE DOSSIER
ENTENTE SSG : DEBIT 43,50€

R. Dati n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

RÉCLAMATIONS

DOSSIER ACF ERMONT

Objet : Match 79665388 du 15/11/2026 U16 D4 Gr A ECOUEN FC 23 / ACADEMIE FOOTBALL CL 22.

En l'absence de réserve sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, la Commission transforme la confirmation de réserve exprimée par le club de ACF Ermont en date du 16/11/2026 en réclamation au motif que les trois joueurs de l'équipe de **ECOUEN FC 23** cités ci-dessous sont mutations hors période.

- Sahin A. licence 9605279382 muté hors période jusqu'au 28/08/2027
- Henoc K. licence 9602256300 muté hors période jusqu'au 12/08/2027
- Cameron L. licence 9604559727 muté hors période jusqu'au 30/08/2027

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ECOUEN FC** sur la participation à la rencontre désignée en objet de 3 joueurs mutés hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un.

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
ERMONT ACL : DEBIT 43,50€

DOSSIER BRUYERES BERNES USM

Objet : Match 78976208 du 08/11/2026 Anciens D3 Gr C PUISEUX LOUVRES 95 FC 32 / BRUYERES BERNES USM 31.

Réserve formulée par le club de **BRUYERES BERNES USM** et confirmée le 09/11/2026, au motif que des joueurs de l'équipe de **PUISEUX LOUVRES 95 FC 32** listés ci-dessous, **s**ont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure - **match 78968855 Anciens D2 Gr B du 01/11/2026 PUISEUX LOUVRES 95 FC 31 / GONESSE RC 32 -** alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain :

- **Supijan R. licence 2543466067**
- **Moussa D. licence 2547073681**
- **Lalinthan R. licence 9605810913**

La Commission dit réclamation recevable et demande d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet des joueurs cités ci-dessus au dernier match de l'équipe supérieure.
- **match de référence n° 78968855 Anciens D2 Gr B du 01/11/2026 PUISEUX LOUVRES 95 FC 31 / GONESSE RC 32**

Réponse attendue pour le 23/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
BRUYERES BERNES USM : DEBIT 43,50€

COURRIERS CLUBS

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 16/11/2026 à 14h.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 16 NOVEMBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF.*
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D2 / Unique / Poule B

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Cosmo Taverny 21	Osny F.C. 21	Cosmo Taverny 21 responsable

Cosmo Taverny 21 AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D3 / Unique / Poule A

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Bezons U. Sec. Om. 21	Sarcelles Aas 25	Bezons U. Sec. Om. 21 responsable

Bezons U. Sec. Om. 21: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

U14 D4 / Unique / Poule A

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Argenteuil Fc 22	Bezons U. Sec. Om. 22	Argenteuil Fc 22 responsable

Argenteuil Fc 22: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule B

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Courdimanche As 21	Puiseux Louvres 95 21	Courdimanche As 21 responsable

Courdimanche As 21: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule B

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Olympique Adamois 23	Rc Argenteuil 25	Olympique Adamois 23 responsable

Olympique Adamois 23: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule A

Journée du 14 NOVEMBRE 2026

Argenteuil Fc 23	Bouffemont Acf 21	Argenteuil Fc 23 responsable

Argenteuil Fc 23: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Ecouen Fc 24	Montmorency Fc 22	Ecouen Fc 24 responsable

Ecouen Fc 24: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule A

Journée du 15 NOVEMBRE 2026

St Leu 95 Fc 40 -	Ezanville Ecouen Us 41	St Leu 95 Fc 40 -responsable

St Leu 95 Fc 40 -: 100€ AMENDE

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U17 D1 / Unique / Unique

Journée du 15 NOVEMBRE 2026

Soisy Andilly Margen 1	Sarcelles Aas 4	Soisy Andilly Margen 1-responsable

Soisy Andilly Margen 1-: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Coupe Du Comité Seniors Lestruhaut / Unique / Unique

Journée du 15 NOVEMBRE 2026

Vaureal F. C. M. 2	F.C. Villiers Le Bel 2	Vaureal F. C. M. 2 -responsable

Vaureal F. C. M. 2 -: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 17 NOVEMBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF :**
Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire
Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN
tmesmin@district-foot95.fff.fr
01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF
En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 10/11/2026

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.20** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.
Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).
Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.
Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.
Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.
La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH
La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.
La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.
Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.
La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).
Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.
Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.
Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI
« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut où « effacer les données " de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Présents : M. Letellier - Febvay – Paumier – Plassart – Da Mata -- Gomes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :
Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs reçevants.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 24 novembre 2026 à 14h15

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
SECTION LOIS DU JEU
RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme Valérie CAZENAVE, MM. William BATISTA, Rudy FOURMANN

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

.

Match N° 79017095 : U18 D2
ES HERBLAY 1 / ENT. BEAUMONT MOURS 1
du 01/11/2026

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de l'ENTENTE BEAUMONT MOURS portant sur un remplacement réalisé sans l'accord de l'arbitre.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre et le courier de reclamation du club ENTENTE BEAUMONT MOURS.

- Considérant que la réserve technique doit être formulée par le dirigeant responsable, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ou à l'arrêt de jeu suivant si l'arbitre n'est pas intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF
- Considérant qu'au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté, le coach de ENTENTE BEAUMONT MOURS a précisé à l'arbitre vouloir deposer une reserve à la fin du match.

Dit la réserve technique irrecevable en la forme.
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit : 43.50 € au club de ENTENTE BEAUMONT MOURS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.